

Asie-Pacifique : une région politique en devenir (Note) Asia-Pacific Rim - An Emerging Political Region

Isabelle Cordonnier

Volume 25, numéro 4, 1994

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/703385ar>
DOI : <https://doi.org/10.7202/703385ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

0014-2123 (imprimé)
1703-7891 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cette note

Cordonnier, I. (1994). Asie-Pacifique : une région politique en devenir (Note). *Études internationales*, 25(4), 653–670. <https://doi.org/10.7202/703385ar>

Résumé de l'article

Without denying the importance of economies, the author underlines the necessity of analyzing the significance of Asia-Pacific as a political entity. The member States of the economics-oriented international organizations use the economic image of the region to gain political leverage at a regional or global level. This leads to an interrogation on the reality of « Asia-Pacific as a coherent political entity. The international relations in this area of the world also show an original pattern, insofar as the leadership of the « great powers » is questioned by « middle-sized » powers. The dialogue on collective security began recently and is a long way from achieving peace and stability in the region. It nevertheless shows the willingness of the Asia-Pacific States to overcome the difficulties of the post Cold War new world order

Asie-Pacifique une région politique en devenir

Isabelle CORDONNIER*

ABSTRACT — *Asia-Pacific Rim – An Emerging Political Region*

Without denying the importance of economics, the author underlines the necessity of analyzing the significance of Asia-Pacific as a political entity. The member States of the economics-oriented international organizations use the economic image of the region to gain political leverage at a regional or global level. This leads to an interrogation on the reality of «Asia-Pacific as a coherent political entity. The international relations in this area of the world also show an original pattern, insofar as the leadership of the «great powers» is questioned by «middle-sized» powers. The dialogue on collective security began recently and is a long way from achieving peace and stability in the region. It nevertheless shows the willingness of the Asia-Pacific States to overcome the difficulties of the post Cold War new world order

La cinquième réunion ministérielle des pays de l'APEC (*Asia-Pacific Economic Cooperation*) et la rencontre informelle des chefs d'État et de gouvernement autour du Président américain Bill Clinton se sont tenues sous le feu des médias des 18 au 21 novembre 1993, à Seattle aux États-Unis. Se déroulant dans un contexte très tendu sur le plan du commerce international mondial (ultimes négociations encore en cours avant la signature de l'Uruguay Round du GATT fixée au 15 décembre; ratification, le 17 novembre, par le Congrès américain, de l'ALENA, Accord de libre-échange nord-américain), elles ont suscité des flots d'articles dans les presses nationale et internationale sur le «miracle asiatique»¹, le «défi lancé par les États riverains du Pacifique à l'Europe»² ou le mouvement «*Toward the Pacific Age*»³. Les observateurs ont commenté à satiété la réussite économique des États d'Asie du Sud-Est, laquelle, pour dater d'une bonne vingtaine d'années, n'en finit cependant pas de susciter des commentaires élogieux.

Au-delà de l'engouement médiatique pour la réunion de quinze chefs d'État et de gouvernement, la floraison d'institutions régionales entre les États riverains du Pacifique, comme leur dynamisme et leur capacité à susciter un

* Docteur en science politique de l'Institut d'Études politiques de Paris. L'auteur tient à remercier David Camroux (FNSP – CERI) pour la documentation qu'il a aimablement mise à sa disposition.

1. *Libération*, 20-21 novembre 1993, p. 4.

2. *Le Monde*, 23 novembre 1993, p. 4.

3. *Time*, 22 novembre 1993, p. 42.

enthousiasme bien au-delà des rives de l'océan Pacifique, conduisent à s'interroger sur la place de cet espace dans les relations internationales contemporaines. Ces institutions, le plus souvent non-gouvernementales comme le Pacific Trade and Development Conference (PAFTAD), le Pacific Basin Economic Council (PBEC) ou le Pacific Economic Cooperation Council (PECC), sont à dominante économique, mais ont tout autant influencé les relations entre les États participant de cette dynamique. Quant aux États eux-mêmes, il est remarquable que nombre d'entre eux soient également membres d'institutions internationales qui transcendent parfois la notion géographique et politique de «région», comme le Groupe des Sept États les plus industrialisés (G7) ou le Commonwealth, ou sont constitutifs d'autres régions plus étroites : Asie du Sud-Est pour l'ASEAN, ou Pacifique Sud pour le Forum du Pacifique Sud. Ceci conduit à s'interroger sur la nature de l'appartenance à la région «Asie-Pacifique» : pourquoi n'est-elle pas exclusive ? Comment est-elle compatible avec l'inscription dans d'autres espaces géopolitiques ?

Original à bien des égards, de par sa structuration et par la diversité des ambitions et objectifs régionaux des États le constituant, l'existence et la reconnaissance de l'espace Asie-Pacifique sont révélatrices des nouvelles relations entre les États dans les relations internationales contemporaines comme, de manière plus générale, d'une problématique nouvelle pour ces dernières : les grandes puissances sont-elles toujours les moteurs de la dynamique interétatique ?

I – L'Asie-Pacifique : un espace fluctuant

A — L'espace gigogne et mythique du Pacifique

«Les singularités du Pacifique en font un espace pluriel, sinon gigogne»⁴. Quand il est question du Pacifique, il est souvent utile de préciser de quel Pacifique il s'agit. En effet, comme le soulignent les géographes Antheaume et Bonnemaïson, ce terme peut recouvrir quatre entités emboîtées les unes dans les autres. Il peut être question du «bassin Pacifique», englobant tous les États riverains de l'océan, au Nord et au Sud, sur les rives orientales et occidentales, soit plus d'une quarantaine de pays et de territoires dépendants, très différents de par leur superficie, leurs poids démographique et économique comme par leur culture nationale (occidentale, asiatique, mélanésienne ou chinoise, pour ne prendre que quelques exemples). Il peut aussi être question de «l'Asie-Pacifique», ensemble formé par les pays de la rive asiatique de l'océan, soit une bonne douzaine d'États et territoire (Hongkong), parmi lesquels ces NPI (nouveaux pays industriels) qui ont tant surpris les économistes depuis vingt ans. Le Pacifique, ce peut être l'Océanie, au sud de l'Équateur, composée des deux Dominions britanniques que sont l'Australie et la Nouvelle-Zélande, et des petits États insulaires de Mélanésie et Polynésie, auxquels sont

4. B. ANTHEAUME et J. BONNEMAISON, *Atlas des îles et États du Pacifique Sud*, Montpellier-Paris, GIP Reclus/Publisud, 1988, 126 p. ; p. 10.

traditionnellement adjoints ceux de Micronésie. Enfin, par Pacifique, l'on peut n'entendre que ces seuls États insulaires, par un raccourci commode qui permet de condenser les deux grands mythes nés de ce vaste espace Pacifique en son plus petit élément constitutif : le mythe du « paradis perdu », né des grandes découvertes au XVIII^e siècle et le mythe du « miracle économique » forgé en ces deux dernières décennies du XX^e siècle.

Car, pour les Occidentaux, le Pacifique constitue d'abord un mythe, celui de l'état de nature si cher aux philosophes du XVIII^e siècle, fondé sur l'éloignement, l'immensité des distances et la notion de frontière ultime⁵. Ce mythe a conduit à une vision globale de l'océan et à un amalgame des États le composant. Cela a donné lieu à un optimisme très prégnant en Europe dans les années quatre-vingt. « Il est devenu impossible d'étudier séparément les pays d'Asie du Sud-Est et ceux de la partie ouest du Pacifique équatorial et sud-équatorial », pouvait-on lire en 1987 dans une très sérieuse revue de relations internationales⁶. Le Pacifique, une invention de l'Occident ? Au cours de la décennie 1980, les écrits n'ont pas manqué sur le « siècle du Pacifique » et sur « le Pacifique, nouveau centre du monde ». Loin de disparaître, cette vision occidentale, voire européenne, du Pacifique s'est renforcée au début des années 1990, sous l'influence de deux facteurs principaux.

Premièrement, la déception européenne. Les illusions et espérances d'une Europe forte se sont évanouies, à trois égards. La Communauté européenne devait ressortir plus soudée sur les plans économique et politique du processus de construction du Grand marché unique prévu pour le 1^{er} janvier 1993 et soumis à l'approbation des Européens sous la forme du Traité de Maastricht. L'enthousiasme né de l'impulsion donnée en 1985 à cette construction par le Président de la Commission des Communautés européennes, Jacques Delors, s'est heurté à la réticence des électeurs européens, inquiets de ce mouvement vers une Europe trop unifiée, trop peu respectueuse de ce que chacun ressentait comme constitutif de son identité nationale. L'année 1992, celle de l'approbation du Traité de Maastricht, soit par les électeurs directement, soit par les Parlements nationaux, a montré les peurs et les inquiétudes des populations et des élus confrontés à une récession économique grandissante. Ensuite, les espérances d'une Europe unifiée, nées de la disparition des régimes communistes en Europe centrale et orientale à partir de 1989-1990, se sont tout aussi rapidement évanouies. Quarante années de planification économique, de pénurie, de dépendance politique ne s'effacent pas d'un trait de plume. Chaque État d'Europe de l'Est se retrouve face à ses difficultés pour obtenir des aides économiques d'Europe occidentale, une assistance technique et humaine pour moderniser son appareil économique et faire accepter les programmes d'ajustement à une population de plus en plus amère devant le capitalisme et son cortège d'inégalités et d'incertitudes. Enfin, la croyance en une Europe forte sur la scène internationale s'est effritée devant sa propre

5. B. ANTHEAUME et J. BONNEMAISON, *op. cit.*, p. 9.

6. G. ORDONNAUD, « La France et le Pacifique Sud : enjeux stratégiques, diplomatiques et économiques », *Politique étrangère*, n° 1/87, p. 36.

incapacité à mettre fin à la guerre dans l'ex-Yougoslavie (depuis 1991), à faire respecter ses propres préoccupations dans les négociations commerciales internationales de l'Uruguay Round et à être un partenaire écouté dans le règlement des grands conflits internationaux (Proche-Orient, Somalie, par exemple).

Deuxièmement, le déclin de l'atlantisme. Les États-Unis sont perçus comme moins solidaires de l'Europe. Les explications générales ne manquent pas : poids croissant de la population immigrée d'origine asiatique, commerce avec les États riverains du Pacifique supérieur au commerce transatlantique, engagement au Japon et en Corée du Sud pour la sécurité de leurs alliés asiatiques, discours répétés sur la solidarité transpacifique. Les États-Unis, semble-t-il, tournent résolument le dos à leur passé atlantique pour faire face à leur avenir pacifique. Toutefois, l'origine de la majorité de la population américaine et les racines culturelles et politiques de la nation américaine étant européennes, le contrepoids européen demeure encore assez fort pour écarter ce pays⁷.

Le Pacifique semble d'autant plus à même d'apporter une nouvelle réponse à ces déceptions «atlantiques» et européenocentrées qu'il est porteur de mythes. L'économie, quant à elle, prend une importance démesurée dans les relations internationales d'aujourd'hui, pour des gouvernements européens et américains confrontés à une récession à laquelle se heurtent les politiques monétaires et budgétaires traditionnelles. La croissance économique, voilà un objectif pour les gouvernements incapables d'imaginer d'autres solutions à la crise pourtant plus grave que traversent les sociétés occidentales. Le Pacifique et l'économie, dans toutes les acceptations de ces termes vagues, sont donc perçus comme des lieux explicatifs, structurant les relations internationales à l'heure actuelle. Comme autrefois la Méditerranée jusqu'au xvi^e siècle, puis l'Atlantique depuis la découverte du Nouveau Monde, le Pacifique semble devenir un espace maritime autour duquel un nouveau mode d'échanges internationaux s'organise, qu'ils soient économiques, culturels ou politiques.

B — L'Asie-Pacifique en pleine recomposition politique

Au-delà des mythes passéistes et futuristes, il convient de s'interroger sur les mutations politiques de l'Asie-Pacifique. Ce sous-ensemble de l'immense espace Pacifique se caractérise par sa capacité mobilisatrice dans les relations internationales contemporaines et l'attraction qu'il exerce sur les États voisins, soit asiatiques, soit américains. Il comprend donc le Japon, la Corée du Sud, la République populaire de Chine, Taïwan, Hongkong, les six États de l'ASEAN (Brunei, l'Indonésie, la Malaysia, les Philippines, Singapour et la Thaïlande) les États-Unis et le Canada, l'Australie et la Nouvelle-Zélande. L'hétérogénéité de ces États conduit à s'interroger sur la réalité objective de la région Asie-Pacifique comme sur la constitution d'un sentiment régional.

7. M. BORTHWICK et al., *Pacific Century : The Emergence of Modern Pacific Asia*, Boulder, Westpoint, 1992, 590 p. ; p. 525.

Une première constatation s'impose : l'Asie-Pacifique ne peut être une région définie sur des critères objectifs, rationnels et incontestables. « En tant que région, l'Asie est encore moins clairement définie que l'Europe. Ce terme englobe habituellement les pays riverains du Pacifique »⁸. Il semble en effet que l'Asie soit d'abord « une création en miroir forgée à partir de la notion d'Europe »⁹, sans qu'une identité commune entre les États concernés n'émerge d'elle-même, si ce n'est « dans la résistance nationale et anti-coloniale aux influences occidentales et au militarisme japonais »¹⁰. *A fortiori*, l'Asie-Pacifique, cette association originale d'un continent et d'un océan, pouvait difficilement trouver une définition purement géographique satisfaisante.

Pourtant, il est indéniable qu'existe une tendance au régionalisme, à la fois pan-asiatique et pan-pacifique¹¹. La conscience d'une identité régionale asiatique entre États d'Asie du Sud-Est et du Nord-Est est, c'est un fait reconnu, fondée sur des facteurs économiques : l'échange de marchandises, de technologies et de capitaux ; les migrations de la main-d'œuvre, des étudiants et des hommes d'affaires ; le modèle de « capitalisme dirigé » qui a permis à bon nombre de ces États de devenir des « NPI » (nouveaux pays industriels) ou des « nouveaux NPI ». Quant au régionalisme pan-pacifique, il se fonde sur l'interdépendance et les échanges culturels entre les États asiatiques riverains du Pacifique et l'Amérique du Nord¹². Terme vague, il s'oppose par exemple au régionalisme sud-pacifique, fondé sur le sentiment d'appartenance à une aire géographique et culturelle définie, à une histoire partagée et sur une construction régionale endogène¹³. Au contraire, le régionalisme pan-pacifique est, lui, tourné vers le futur et se fonde plus sur un sentiment d'équilibre nouveau entre les États des deux rives de l'océan, dans lequel le facteur économique joue un rôle de ferment dans les nouvelles relations entre États. Par ailleurs, les États ont suivi les initiatives privées d'institutions internationales ni créées ni prolongées par un accord intergouvernemental¹⁴.

Le régionalisme économique s'est ainsi forgé en plusieurs étapes¹⁵. La première phase, de 1960 à 1967 était une réponse à la création des Communautés européennes. La principale initiative de cette époque est la demande japonaise pour une PAFTA (*Pacific Free Trade Area*), regroupant cinq États : l'Australie, le Canada, les États-Unis, le Japon et la Nouvelle-Zélande. Mais ces États étaient trop peu complémentaires en termes de développement économique pour former une véritable zone de libre-échange qui n'ait pas

8. *Financial Times*, 19 janvier 1994, p. 10.

9. F. GODEMENT, *La renaissance de l'Asie*, Paris, Odile Jacob, 1993, 378 p. ; p. 11.

10. *Ibid.*

11. M. BORTWICK (dir.), *op. cit.*, p. 522.

12. *Ibid.*

13. I. CORDONNIER, *La France dans le Pacifique sud (1962-1988)*. Thèse de doctorat non publiée, Institut d'études politiques de Paris, 1991, 450 p. ; p. 46.

14. L. WOODS, *Asia-Pacific Diplomacy : Nongovernmental Organizations and International Relations*, UBC Press, Vancouver, 1993, 257 p. ; p. 4.

15. A.F. COOPER, R.A. HIGGOTT et K.R. NOSSAL, *Relocating Middle Powers : Australia and Canada in a Changing World Order*, UBC Press, Vancouver, 1993, 232 p. ; p. 89 ff.

exclusivement profité aux deux États les plus industrialisés, les États-Unis et le Japon.

La deuxième phase, de 1967 à 1977, a été marquée par la création, en 1967, de l'ASEAN (*Association of South-East Asia Nations*), de la PAFTAD (*Pacific Trade and Development Conference*) et du PBEC (*Pacific Basin Economic Committee*). L'ASEAN était et reste une institution régionale à part, dans la mesure où elle est intergouvernementale et très attachée à défendre l'identité des États d'Asie du Sud-Est. Ni la PAFTAD ni le PBEC n'étaient soutenus par des gouvernements. Ces institutions servaient de forums d'échanges d'idées et d'informations sur les évolutions économiques dans la région et ont contribué à une meilleure connaissance des individus et des problèmes spécifiques auxquels chaque État était confronté.

La troisième étape correspond à la décennie 1980. Elle a été ouverte en 1980 avec la création de la PECC (*Pacific Economic Cooperation Conference*), sur une initiative conjointe des premiers ministres australien, Malcom Fraser, et japonais, Masayoshi Ohira¹⁶. Ils en ont alors appelé à la coopération régionale entre industriels, fonctionnaires et universitaires sous forme de groupes de travail et de comités consultatifs. La PECC a permis une première approche régionale des questions économiques et, en facilitant la communication entre ses membres, a également suscité des réseaux d'influence et d'échanges. Elle était, en 1991, la plus importante organisation régionale, de par son organisation – elle coordonne en effet la PAFTAD (aspects universitaires), le PBEC (aspects industriels) et l'APEC (aspects gouvernementaux)¹⁷ – et de par l'importance de ses membres – une vingtaine : les six États de l'ASEAN, les cinq États de la région membres de l'OCDE, le Secrétariat du Forum du Pacifique Sud, la RPC et Taïwan, la Corée du Sud, Hongkong, le Pérou, le Chili, le Mexique et l'URSS.

L'APEC a donc été créé alors que la nécessité d'une plus grande implication des gouvernements devenait de plus en plus pressante pour mieux faire entendre les préoccupations régionales sur la scène mondiale. Il est né d'une initiative du Premier ministre australien de l'époque, Bob Hawke, qui l'a annoncé dans un discours en janvier 1989 à Séoul¹⁸. L'idée était de faire se rencontrer régulièrement les ministres du Commerce et des Affaires étrangères pour une meilleure coopération régionale dans les champs économique et politique. La réunion inaugurale de l'APEC eut lieu en novembre 1989 à Canberra, en présence de 27 ministres et de 211 délégués et observateurs de 12 pays.

À l'origine, la proposition de Hawke excluait les États-Unis du forum de consultation afin d'éviter que ce dernier ne soit considéré par les États asiatiques comme un véhicule de l'influence américaine. Sur la pression du Japon,

16. M. BORTHWICK (dir.), *op. cit.*, p. 526.

17. A. BOLLARD et D. MAYES, «Regionalism and the Pacific Rim», *Journal of Common Market Affairs and Studies*, Vol. XXX, n° 2, June 1992, pp. 195-209 ; p. 198.

18. A.F. COOPER *et al.*, *op. cit.*, p. 92.

la réticence des États de l'ASEAN en particulier fut vaincue et les États-Unis et le Canada furent associés au projet de forum.

L'ordre du jour de la réunion de Canberra comportait quatre points : les développements économiques régionaux et mondiaux ; le rôle de la région dans la libéralisation du commerce mondial ; l'identification des points propres à la coopération régionale ; les étapes ultérieures du processus de coopération. Les ministres réunis se sont prononcés en faveur de la défense des principes du GATT et pour l'avancement des travaux de l'Uruguay Round. Deux points toutefois ont été laissés de côté : la structure définitive de l'APEC et la participation à ce forum. D'autres réunions eurent lieu : à Singapour en 1990, en Corée du Sud en 1991, en Thaïlande en 1992, avant la réunion de Seattle de novembre 1993. Le programme de travail de différentes commissions – sur la promotion commerciale, le développement de la ressource humaine, les télécommunications, le tourisme ou les questions énergétiques – a été établi et mis en route lors d'une réunion intermédiaire à Vancouver en septembre 1990.

L'APEC en est encore à ses balbutiements. Il est en train de créer une habitude de consultation de niveau ministériel sur les questions économiques et commerciales comme de permettre plus de transparence dans ces domaines entre les États de la région. Ces étapes, essentielles au processus d'institutionnalisation, ont demandé beaucoup d'énergie, d'initiative et de diplomatie informelle¹⁹. Elles ont toutefois permis à l'APEC de devenir une organisation intergouvernementale originale, définitivement inscrite dans le paysage politique régional. La participation à l'APEC est alors devenue une composante en soi de la politique régionale de ses membres.

C — Des États à la recherche de leur politique régionale

Il semble possible de dresser dès maintenant une typologie des membres de l'APEC selon la manière dont ils inscrivent cette institution dans leur stratégie régionale asiatique. Si le concept d'Asie est une invention occidentale des siècles précédents, les États du continent sont en train de forger leur propre conception de leur région, de leur appartenance régionale et de leur relation, en tant qu'États asiatiques, avec les autres puissances politiques et économiques.

Pour les premiers États – les États-Unis et la République populaire de Chine (RPC) – la participation à l'APEC s'insère dans une stratégie mondiale. Pour la Chine, il s'agit de se poser en championne du respect des spécificités asiatique et chinoise face à l'hégémonisme américain. Toujours réticente à participer à des forums régionaux, la RPC a pourtant été représentée au plus haut niveau au sommet de Seattle, puisque son président Jiang Zemin s'est déplacé et a rencontré Bill Clinton en tête-à-tête. Il s'agissait de la première rencontre de ce niveau depuis la répression sur la place Tienanmen en juin

19. A.F. COOPER *et al.*, *op. cit.*, p. 96.

1989. Être membre de l'APEC et jouer le jeu des rencontres au sommet permet à la RPC d'apparaître comme constructive dans le jeu régional et de mieux se positionner par rapport aux États-Unis. Elle se donne ainsi une visibilité positive dans la région, dont elle espère qu'elle contrebalancera l'image négative d'un État proliférant et inquiétant par ses ambitions hégémoniques. Par ailleurs, la Chine, qui ambitionne le statut de grande puissance mondiale, digne de sa qualité de membre permanent du Conseil de sécurité, ne peut se permettre de se tenir à l'écart de la construction régionale asiatique, si embryonnaire soit celle-ci.

Quant à Bill Clinton, il joue la carte asiatique tant pour des raisons de politique intérieure que de stratégie mondiale. Il lui faut en effet montrer à son public qu'il contrôle les relations de son pays avec les deux géants asiatiques que sont le Japon et la Chine. C'est d'ailleurs à lui que revient l'initiative de la rencontre des chefs d'État et de gouvernement des membres de l'APEC à l'occasion de la rencontre ministérielle de Seattle. À l'échelon mondial, il lui était nécessaire de mettre en avant une solidarité avec les États libéraux d'Asie dans son bras-de-fer avec la Communauté européenne dans la négociation finale de l'Uruguay Round, avant la date-butoir du 15 décembre 1993. Enfin, les États-Unis cherchent à se repositionner de manière plus générale dans les institutions ou les forums qui leur semblent bénéficier d'un dynamisme politique propre à favoriser leur image de puissance mondiale ; l'APEC fournit le volet « pacifique » de cette stratégie²⁰.

Le second groupe rassemble les États pour lesquels la participation à l'APEC est une manière de mettre en avant la priorité qu'ils accordent à l'Asie dans son ensemble dans leur politique extérieure. Parmi ces États : le Japon, le Canada, l'Australie et, dans une moindre mesure, la Nouvelle-Zélande. Depuis le passage au poste de Premier ministre du travailliste David Lange (1984-1991), cette dernière souhaite renforcer son image de pays « pacifique », sans ambition de leadership régional autre que de se faire le porte-parole des petits États polynésiens du Pacifique sud. La participation à l'APEC s'inscrit dans cette logique régionale originale, plus centrée sur le Pacifique que sur l'Asie.

Aucune institution régionale crédible ne peut se mettre en place sans la participation du Japon. Mais celui-ci est toujours soupçonné d'un regain potentiel de militarisme, quand on ne lui reproche pas les événements de la guerre du Pacifique. De plus, il se trouve à la charnière des mondes occidental et oriental, sans qu'il ait pu encore répondre sur son identité véritable²¹. L'APEC lui fournit un forum où il peut développer son identité asiatique et promouvoir la compréhension mutuelle et la poursuite d'objectifs communs par le moyen de consultations et de négociations²².

20. M. BORTHWICK, *op. cit.*, p. 529.

21. F. GODEMENT, *op. cit.*, p. 14.

22. Cf. la déclaration de M. Hata, ministre japonais des Affaires étrangères, FBIS-EAS-93-224-S, p. 3.

Pour l'Australie et le Canada, l'APEC est une manière d'accentuer leur appartenance au monde asiatique et d'atténuer leur caractère anglo-saxon et occidental. En créant l'APEC en 1989, B. Hawke voulait renforcer l'image de l'Australie comme puissance du Pacifique à part entière, concrétisant la mutation des priorités de politique extérieure de ce pays amorcée au cours des années quatre-vingt. Le Canada souhaite lui aussi atténuer la perception qu'ont les États asiatiques de lui comme «maillon faible de l'Amérique du Nord»²³, tout en adoptant résolument un profil de «suivisme», à la différence de l'Australie. Ces deux États ont toutefois en commun d'avoir besoin de transformer sur le plan politique la réalité de leur économie, tournée en priorité vers l'Asie.

Malgré leurs divergences, les pays de l'ASEAN constituent un troisième groupe pour lequel l'APEC est une composante parmi d'autres de leur politique asiatique. Ces six États sont, autant que le Japon, indispensables à toute construction régionale pan-pacifique. Ils accordent la priorité à leur propre association plus qu'à l'APEC. Ils y voient un forum de dialogue et de coopération Nord-Sud (Indonésie, Philippines²⁴) ou le moyen de resserrer les liens entre États de l'Asie orientale dans un contexte mondial de libre-échange (Singapour). Brunei est le seul d'entre eux à être favorable à un rôle important des États-Unis dans la région, les considérant comme une assurance contre toute intervention militaire d'un de ses voisins contre le petit État pétrolier qu'il est ; c'est le syndrome «koweïtien». Si la Thaïlande se satisfait de l'APEC dans sa présente forme, la Malaysia se montre très réticente envers ce forum qui implique la participation de nations occidentales, «blanches». L'absence du Premier ministre Mahatir au sommet de Seattle lui a permis de faire connaître, avec force publicité, sa volonté de créer un East-Asia Economic Caucus (EAEC), qui ne comprendrait que les États de la rive asiatique de l'APEC.

Enfin, les cinq derniers États sont ceux pour lesquels l'essentiel est de participer, sans que l'APEC s'inscrive dans un projet politique précis : la Corée du Sud, Taïwan, Hongkong et les deux derniers membres, intégrés lors du sommet de Seattle, le Mexique et la Papouasie-Nouvelle-Guinée²⁵. Les trois premiers États se satisfont de l'APEC dans sa forme actuelle et redoutent toute domination américaine. Ils seraient donc prêts à soutenir toute fronde menée par la Malaysia si celle-ci intensifiait et concrétisait ses protestations. Le Mexique attend beaucoup de son appartenance à la même «communauté» que le Japon, en matière d'investissements industriels et d'aide au développement. Quant à la PNG, elle voit dans son intégration à l'APEC la concrétisation de l'orientation vers le Nord de sa politique, lequel Nord est plus prometteur en termes économiques et politiques que le Pacifique Sud, son champ traditionnel.

23. A.F. COOPER *et al.*, *op. cit.*, p. 106.

24. Cf. la déclaration de M. Alatas, ministre indonésien des Affaires étrangères, FBIS-EAS-93-224-S, p. 2 et du Président philippin Ramos, *ibid.*, p. 15.

25. Il serait possible d'y adjoindre le Chili, qui deviendra membre de l'APEC lors du prochain sommet en 1994.

Son Premier ministre Pias Wingti a fait le choix clair d'être plutôt «un petit poisson dans un grand bocal» qu'un «gros poisson dans un petit bocal».

II – Une nouvelle dynamique des relations internationales

Les relations internationales dans la région Asie-Pacifique présentent quelques caractéristiques qui en font une région politique originale.

A — Du politique et de l'économique

L'Asie-Pacifique fascine l'Occident par la «réussite» économique des États qui la constituent. Ces derniers affichent des taux de croissance insolents pour les Européens et les Américains : 13 % en 1993 pour la Chine, 8 % pour la Malaysia, 6,6 % pour l'Indonésie ou 5 % pour la Corée du Sud. Les États d'Asie-Pacifique ne sont plus appréhendés qu'à travers le prisme de leurs résultats économiques et, plus précisément, du taux de croissance de leur PNB. Il convient alors de se demander si l'Asie-Pacifique n'existe qu'en tant que région économique et de tenter de souligner sa volonté d'apparaître comme une région politique.

Existe-t-il un véritable régionalisme économique en Asie-Pacifique ? Par régionalisme économique, on entend la promotion, par les gouvernements, de liens économiques avec des pays proches sur le plan géographique. Ceci se fait en particulier par la levée des barrières aux échanges des biens et services par la négociation de zones de libre-échange, d'unions douanières et autres accords commerciaux préférentiels²⁶. Rien de tel à l'échelon de l'Asie-Pacifique comprise comme les membres de l'APEC. Le régionalisme économique y est limité par la diversité des économies concernées (du communisme de marché en RPC à l'économie de marché des États-Unis), ainsi que par l'hétérogénéité des niveaux de développement et par l'inscription différente de ces économies dans les échanges mondiaux (production surtout primaire de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande face à l'industrie manufacturière de Taïwan et de Hongkong). Seuls les États de l'ASEAN forment une véritable entité régionale sur le plan économique.

La mise en avant sur la scène internationale de l'Asie-Pacifique comme ensemble significatif sur le plan économique répond à des objectifs différents selon les États membres de l'APEC. Une ligne de fracture apparaît nettement entre les États asiatiques et les autres (sur la rive américaine du Pacifique ou au sud de l'Équateur). Les premiers estiment que l'Asie a maintenant plus à apprendre à l'Occident, sur des qualités comme la discipline, la loyauté et la diligence, sur lesquelles ils ont bâti leur succès économique, qu'à apprendre de lui en matière de démocratie et de droits de l'homme²⁷. Cette notion

26. R. HINE, «Regionalism and the Integration of the World Economy», *Journal of Common Market Affairs Studies*, op. cit., pp. 115-123 ; p. 115.

27. *Financial Times*, 19 mars 1994, p. 10.

demeure, sinon mal comprise en Asie, du moins très ambiguë : le discours occidental sur les droits de l'homme reste en effet confus car il « mélange principes et intérêts »²⁸. Ainsi, les Occidentaux n'ont, par exemple, jamais su choisir entre la fermeté face au régime répressif de la Chine populaire et le mirage du marché d'un milliard de consommateurs. L'actualité récente – les démêlés très médiatisés de M. Mahatir avec ses homologues australien et britannique – souligne combien les dirigeants asiatiques, et le Premier ministre malais en particulier, ont conscience de se trouver en position de force dans leurs relations avec l'Occident²⁹. Sans pour autant avoir la virulence de M. Mahatir ni être partisans d'un groupe de consultation exclusivement asiatique tel que ce dernier le propose avec l'EAEC, les États asiatiques sont conscients de l'intérêt qu'il peut y avoir pour eux, en termes de poids politique, à apparaître plus unis sur la scène globale. Dans ce contexte, ce sont les Américains, les Australiens ou les Canadiens qui insistent le plus sur la notion d'Asie-Pacifique comme entité régionale.

La mise en avant du facteur économique pour souligner l'inévitabilité du rapprochement des États de l'Asie-Pacifique se situe donc dans la logique du discours américain ou australien plus que du discours des États asiatiques. La dynamique APEC est alors autant la manifestation de l'évolution géopolitique de la région que la traduction d'une véritable entité économique, présente ou future.

L'évolution géopolitique qui a conduit les États de la région à créer une instance pan-pacifique de consultation et de négociation dans des domaines allant de l'économique à l'écologique a été, comme ailleurs dans le monde, déterminée par la fin de la confrontation américano-soviétique. Comme en Europe, les États d'Asie riverains du Pacifique ont été amenés à réévaluer la signification de leur appartenance à une région, ainsi que de leurs droits et de leurs obligations respectives³⁰. Ces États se sont trouvés face à eux-mêmes et à leurs propres ressources pour s'insérer dans le jeu des relations internationales contemporaines, ne pouvant plus compter sur le soutien de l'un ou de l'autre superpuissance ou sur leur opposition à l'autre pour asseoir leur statut mondial. Il est alors possible d'avancer l'hypothèse qu'ils ont utilisé *leur image économique* et l'attrait qu'elle exerçait sur les États de la rive américaine ou au sud de l'Équateur pour accroître leur influence dans le concert mondial des nations, à la fois sur leurs partenaires de la région Asie-Pacifique ou sur les Européens. Mais ils restent à la recherche du « quelque chose » qui les unirait plus profondément qu'une menace extérieure (communisme, guerre commerciale)³¹.

28. *Le Monde*, 2 novembre 1993, p. 6.

29. *The Economist*, 5 mars 1994, p. 65.

30. M. BORTHWICK, *op. cit.*, p. 545.

31. *Time*, 22 novembre 1993, p. 44.

B — De nouvelles pratiques des relations internationales

L'assurance nouvelle des États asiatiques sur la scène internationale pose la question du leadership et de la capacité d'initiative des puissances moyennes dans les relations internationales contemporaines. C'est en effet l'Australie, puissance moyenne et policy-taker traditionnel, qui est à l'origine de l'APEC. Les États-Unis n'ont fait que suivre, après une période de refus initial.

La visibilité nouvelle des puissances moyennes se fonde sur des formes non structurées de pouvoir et d'influence, associés à un usage créatif et énergique de leurs capacités diplomatiques³². Certes limitées par des contraintes d'ordre structurel, liées surtout au dimensionnement restreint de leur appareil diplomatique et économique et à la nécessité de trouver des relais auprès des plus grandes puissances, ces États sont toutefois appelés à jouer un plus grand rôle dans les relations internationales d'après-guerre froide.

Dans ce contexte, la création de l'APEC et l'image d'intégration régionale que lui confèrent les Européens est significative. L'APEC est emblématique d'une situation internationale dans laquelle des États de poids moyen sur la scène globale tentent de conjuguer leurs ressources politiques pour contribuer à réduire les tensions entre eux, nées de la non-connaissance de l'autre, et adopter une attitude constructive globale. Ces États sont plus désireux d'influer sur leur environnement, qu'il soit politique ou économique, que de gains territoriaux ou de votes au Conseil de sécurité. Il leur est ainsi plus important de parvenir à créer un climat de confiance, de favoriser une meilleure connaissance mutuelle afin de faciliter les flux de biens, de services et d'hommes entre eux que de défendre des positions de principe face aux grandes puissances mondiales. Ils sont prêts à accepter une certaine ingérence de la collectivité dans leurs affaires intérieures économiques en échange d'une amélioration de leur environnement. Il importe alors pour eux que l'APEC garde un caractère informel et opérationnel (par ses groupes de travail réunis à intervalles réguliers) et ne devienne pas une institution régentant par le haut les processus commerciaux entre eux.

Il est par ailleurs significatif que les États asiatiques soient très réticents face à l'activisme de Bill Clinton. Ils accusent ce dernier de vouloir transformer l'APEC en un bloc commercial aux règles de fonctionnement rigides. Quand le Président américain appelle l'APEC à faire des « pas tangibles »³³, il se heurte à l'opposition ferme des États de l'ASEAN en particulier qui ne veulent ni aller trop vite dans la voie d'un régionalisme pan-pacifique ni accorder aux États-Unis un quelconque leadership dans les affaires asiatiques.

Les États asiatiques sont alors plus favorables à l'usage des multiples canaux de l'action internationale dont les organisations non-gouvernementales

32. A.F. COOPER *et al.*, *op. cit.*, pp. 23-24. Voir cet ouvrage pour une analyse plus fouillée des puissances moyennes dans la zone Asie-Pacifique.

33. *Le Monde*, 21-22 novembre 1993, p. 3.

ne sont pas les moindres³⁴. Ils reconnaissent que la complexité des relations internationales contemporaines implique la pleine participation du plus grand nombre d'acteurs, dont les ONG, à leur action extérieure³⁵. Ils ont compris que loin de supplanter l'État, des organisations comme la PAFTAD, la PECC ou le PBEC étaient des relais démultiplificateurs de leur action et pouvaient les assister dans l'exercice de leurs fonctions diplomatiques de représentation, information, communication et négociation³⁶.

L'originalité de l'APEC tient alors à plusieurs aspects :

C'est une organisation régionale qui ne définit pas de région : il n'y a pas de critères pour en être ou en devenir membre, la région n'est pas enfermée dans des frontières intangibles.

C'est une organisation régionale qui est loin d'être exclusive : la totalité de ses membres appartient à d'autres organisations régionales (voir tableau), à caractère économique ou non, et/ou à d'autres réseaux transversaux (G7 ou Commonwealth, par exemple).

C'est une organisation régionale intergouvernementale qui n'a pas de projet politique défini. L'objectif de la majorité de ses membres est de promouvoir, par des habitudes de consultation, une meilleure connaissance mutuelle des personnels politiques, des objectifs en matière de politique extérieure et des objectifs en matière de politique extérieure et de sécurité, tout autant que de faciliter les échanges commerciaux.

C'est une organisation fonctionnant selon le principe du consensus. Pas de vote majoritaire ou à l'unanimité sur des questions de normes industrielles ou de pratiques commerciales ni d'organisme centralisateur menant une politique régionale au nom du groupe.

C'est une organisation internationale n'appartenant pas au système onusien qui abolit la distinction entre pays industriels et pays en voie de développement. Elle se refuse en outre à accorder aux premiers une quelconque primauté sur les seconds, sans pour autant mettre l'accent sur une idéologie cimentant leur association (à la différence du Mouvement des neutres et non-alignés).

C — Les aspects sécuritaires : ultime objectif du régionalisme pan-pacifique ?

L'amélioration de l'environnement sécuritaire en Asie-Pacifique apparaît comme l'objectif unanimement partagé par les membres de l'APEC. Les nombreux conflits terrestres et maritimes, bilatéraux ou régionaux ayant affecté ces États depuis un demi-siècle les ont conduits à réfléchir sur les conditions de sécurité dans la région dans un environnement international caractérisé par la

34. P. TAYLOR, *International Organization in the Modern World ; The Regional and the Global Process*. Pinter Publishers, Londres, 1993, 262 p. ; 251.

35. L. WOODS, *op. cit.*, p. 6-7.

36. *Ibid.*, p. 149.

fin de la guerre froide. Au-delà de la conviction unanimement partagée que les liens économiques contribuent au rapprochement des États, il y a une volonté affichée au rapprochement des États, il y a une volonté affichée de mettre en place de véritables mesures de confiance et de sécurité régionales.

La situation de l'Asie-Pacifique au regard de critères de sécurité et de stabilité n'est pas aussi satisfaisante que sa situation économique³⁷. Plusieurs facteurs d'insécurité et d'instabilité sont apparus avec la fin de la guerre froide³⁸. D'abord, l'avenir de la Chine, tant en termes de politique intérieure (le système communiste résistera-t-il aux pressions exercées par le succès économique des provinces méridionales et aux timides réformes du gouvernement actuel ?) que de politique extérieure (la Chine adoptera-t-elle une politique extérieure expansionniste ?). Ensuite, les modalités de réunification de la péninsule coréenne. Cette issue semble inéluctable à terme mais les observateurs restent perplexes sur la manière concrète dont elle sera provoquée (par un conflit ou par un processus pacifique ?) ainsi que sur son déroulement (comment le rapprochement entre deux systèmes économiques aussi différents que ceux du Sud et du Nord se fera-t-il ?). Il existe enfin des craintes assez largement partagées sur l'issue de ce qui est perçu comme une course aux armements en Asie du Sud-Est. Les causes de conflit localisé ne manquent pas, sur des litiges territoriaux en particulier³⁹.

La nécessité d'institutionnaliser le dialogue sur les questions régionales s'est faite plus pressante à partir de 1990. Il y a eu prise de conscience qu'un tel dialogue permettrait une meilleure appréhension des préoccupations, intérêts et perceptions des États y participant et préviendrait les incompréhensions et suspicions souvent à la base des tensions et des conflits⁴⁰. La première étape dans la mise en place de ce dialogue a été de l'initier, en juillet 1992, au sein de l'ASEAN-PMC, la conférence regroupant, après la réunion ministérielle de l'ASEAN, ces six États et sept observateurs (Australie, Canada, Corée du Sud, États-Unis, Japon, Nouvelle-Zélande et Communauté européenne). En juillet 1993, il a été décidé que le dialogue sur la sécurité aurait lieu au sein d'un ASEAN-Regional Forum, comprenant les 13 membres de l'ASEAN-PMC et 5 autres invités : Chine, Laos, PNG, Russie et Vietnam.

Une remarque s'impose immédiatement : les membres de l'APEC ne sont pas tous associés à ce forum. Manquent en effet à l'appel Taiwan, Hongkong et le Mexique. Si l'absence de ce dernier peut s'expliquer aisément en raison de son faible engagement dans les questions de sécurité en Asie, il faut

37. P. DIBB, «Asia: Economic Growth and a US Role Don't Guarantee Peace», *International Herald Tribune*, 22 mars 1994, p. 3.

38. Yoshio OKAWARA, «Evolving Political and Economic Scenes in Asia», *IIGP Opinion Piece*, n° 201E, juin 1993, 13 p. ; p. 2 – Carnegie Endowment for international Peace, *Japan policy: a Report of the US-Japan Study Group*, New-York, 1993, 36 p. ; p. 10.

39. A. ACHARYA, *A New Regional Order in South-East Asia: ASEAN in the Post-Cold War Era*, Adelphi Paper n° 279, 1993, 91 p. ; p. 17-41.

40. D. BALL, «The Council for Security Cooperation in the Asia-Pacific», *The Indonesian Quarterly*, XXI/4, p. 498.

probablement trouver la raison de l'absence des deux premiers «territoires» dans le refus de la Chine de participer à un forum sur des problèmes de sécurité à leurs côtés. En font-ils moins partie de la région Asie-Pacifique pour autant ? La réponse négative permet de souligner le pragmatisme des institutions gouvernementales régionales.

L'action des gouvernements a été appuyée par celle des institutions privées, voie baptisée «second track»⁴¹. Un recensement effectué par le Centre d'études stratégiques et de défense de Canberra montre que les réunions de ces institutions atteignent trois par mois, réunissant de quelques experts à plusieurs centaines de participants de plus de vingt pays (les 18 membres du Regional Forum, le Cambodge, la Corée du Nord, Fidji, la Mongolie, le Myanmar et Taïwan, dans le cadre de l'*Asia-Pacific Roundtable* organisée par les instituts d'études stratégiques et internationales de l'ASEAN).

Le concept de CBM (Confidence Building Measures), né au sein de la CSCE (Conférence pour la sécurité et le désarmement en Europe) pouvait être développé dans le contexte très particulier de l'affrontement, sur le continent européen, de deux blocs idéologiques et militaires rivaux. Leur proximité géographique, voire intellectuelle, rendait possible l'établissement d'un ensemble de signaux politiques déchiffrables par l'autre. Rien de tel en Asie : la région est trop vaste, trop diverse et trop complexe pour que ses membres définissent tous le même adversaire. La problématique en matière de sécurité se pose d'une manière différente de celle qui dominait l'Europe de la guerre froide. D'une part, il s'agit moins, en Asie-Pacifique, de se prémunir contre un adversaire identifié que de prévenir la dérive en conflit armé de tensions entre les membres des mêmes institutions régionales. D'autre part, les principaux foyers de crise potentielle, outre la réelle crise nord-coréenne depuis l'annonce, en mars 1993, de la volonté de ce pays de se retirer du TNP, sont des foyers qui auraient des implications extérieures à la région. Qu'il s'agisse d'un conflit autour de l'archipel très revendiqué des Spratleys en mer de Chine méridionale ou de litiges territoriaux en Asie du Sud-Est, la communauté internationale ne pourra manquer de se mobiliser pour éviter que des affrontements ne remettent trop profondément en cause la stabilité et les échanges commerciaux dans cette région, devenue, en quelque sorte, le poumon commercial du monde (comme la péninsule arabique en est le poumon pétrolier).

L'analyse de la «menace» pour la stabilité en Asie-Pacifique⁴² fait apparaître quelques constantes : inquiétudes sur l'évolution de la crise nucléaire nord-coréenne, sur l'avenir de la Chine populaire comme sur les incertitudes liées à ses choix militaires (budget, équipements mais aussi exportations militaires, politique nucléaire), ou sur la sécurité dans les détroits. Cette quasi-unanimité dans l'analyse de la menace n'a pas nécessairement pour

41. D. BALL, *op. cit.*, p. 500.

42. Cf. les interventions à la 8^e Asia Pacific Roundtable : «Confidence Building and Conflict Reduction in the Pacific», 5-8 juin 1994, à Kuala Lumpur, organisé par l'ASEAN-ISIS.

conséquence l'élaboration d'une réponse commune à cette menace. Tout au plus espère-t-on le respect de certaines règles de bonne conduite : plus grande transparence dans les budgets et les acquisitions militaires, concertation avant le recours à la force armée, par exemple.

Le débat sur la sécurité en Asie-Pacifique se heurte par ailleurs à plusieurs limites. D'abord, il reste confiné aux menaces sur la façade orientale du continent asiatique, en négligeant tant les évolutions en Asie occidentale et centrale que dans le Pacifique sud. L'Inde n'est même pas partenaire du dialogue de l'Asean Regional Forum⁴³. Quant au Pacifique sud, sa cote stratégique était très élevée au temps de la Guerre froide, en tant que flanc sud du théâtre stratégique majeur qu'était le Pacifique Nord. Depuis la fin de la confrontation Est/Ouest, il est en train de retomber dans un désintérêt chaque année plus profond.

Ensuite, l'initiative du débat sur la sécurité régionale vient d'Asie du Sud-Est, des milieux universitaires en particulier, alors que la menace est identifiée comme provenant d'Asie du Nord-Est. Les États considérés comme « porteurs de menace » sont associés aux débats, ce qui, de facto, entrave toute prise de décision sur la riposte à donner à cette menace. Bien que permettant, sinon un dialogue, du moins une familiarisation avec les ressortissants des pays perçus comme menaçants, leur présence n'est peut-être pas déterminante pour la concrétisation des débats sur un système collectif de sécurité en Asie-Pacifique. Étant donné l'opacité des réseaux décisionnels en RPC ou en Corée du Nord et en l'absence de débats publics sur ces sujets dans ce type de régime, il reste à savoir si les participants aux réunions de travail sur la « menace » sont les interlocuteurs pouvant influencer la politique de leur pays.

Troisième limite du débat sur la sécurité en Asie-Pacifique : la confusion des genres. Est-il possible de parvenir à instaurer des mécanismes de stabilité si aucune réflexion n'est engagée au préalable sur la couverture géographique ou sur l'engagement réel de chaque État dans ce processus ? Pourquoi exclure l'Inde alors que le Laos est associé à cette réflexion ? Quels moyens les États sont-ils prêts à investir dans la sécurité régionale ? Ces moyens pourraient être des moyens financiers et militaires, voire des moyens politiques (prendre, par exemple, le risque d'une force d'interposition ou d'une mission d'observateurs dans les Spratleys...).

Étant donné le caractère récent des institutions, formelles ou informelles, initiant le dialogue sur les questions de sécurité en Asie-Pacifique, il convient de s'en remettre au pragmatisme des États d'Asie-Pacifique en général et des membres de l'ASEAN en particulier en matière de relations interétatiques à l'échelon régional pour favoriser une plus grande confiance en eux des États asiatiques et une meilleure connaissance mutuelle entre les États des deux rives de l'océan comme de ses deux hémisphères. Il n'est pas interdit de penser

43. «Joining-Up: India Looks to Strengthen Ties with Asia», *Far Eastern Economic Review*, 22 septembre 1994.

que la stabilité et la sécurité de la région gagneront plus par le tissage d'habitudes de consultations et la multiplication des liens informels que par l'adoption des codes de conduite contraignants.

Conclusion

L'Asie-Pacifique, en tant que région politique structurée autour d'organisations régionales gouvernementales, défie les habitudes d'analyse du système international habituelles en Occident. La fluidité du concept en lui-même, sa constitution kaléidoscopique en plusieurs éléments ne se superposant pas exactement, son caractère évolutif en font une région politique originale dans le système international contemporain. Seule «l'Europe» présente la même géométrie politique variable.

La caractéristique principale de l'Asie-Pacifique est la volonté affichée par la majorité de ses membres de refuser toute rigidité institutionnelle, tout cadre formel enfermant les pratiques du libre-échange commercial ou du dialogue en matière de sécurité. Cette confiance dans la circulation des idées, des biens et des services peut apparaître comme paradoxale de la part des gouvernements qui ne sont pas toujours en faveur d'un tel libéralisme à l'intérieur de leurs propres frontières. Elle est peut-être le préalable à une ouverture des régimes politiques sur des pratiques démocratiques. Elle est en tout cas perçue comme la condition impérative du succès économique et politique de la région en tant que telle dans les relations internationales contemporaines.

Un autre trait spécifique à l'Asie-Pacifique est l'alliance tacite entre l'ensemble des acteurs de la société dans l'action internationale. Il y a une synergie manifeste entre les initiatives des acteurs privés (entreprises, universitaires) et les gouvernements. Une partie de l'explication tient probablement au fait que les élites nationales sont en assez petit nombre et sont souvent cooptées pour participer au fonctionnement de l'État à un haut niveau. Elles partagent ainsi une même analyse des évolutions stratégiques de la région et de l'ensemble des relations internationales.

La dynamique régionale en Asie-Pacifique, tant sur le plan économique que sur celui du débat sur les questions de sécurité, a cela d'original qu'elle n'est pas tirée par les «grandes puissances» : les grandes puissances, à l'échelon mondial (États-Unis) ou à l'échelon régional (Chine), ne sont pas les moteurs de la constitution d'une «région Asie-Pacifique».

L'APEC est donc emblématique de ces évolutions régionales en ce qu'il reflète la reconnaissance, à l'échelon de la région, des intérêts mutuels. Il constitue un modèle évolutif, avec une infrastructure institutionnelle qui autorise l'expansion continue des échanges sur des sujets d'intérêt commun⁴⁴. Le gage de son succès est l'attraction qu'il exerce sur les États asiatiques puisque l'Inde et la Mongolie ont exprimé le souhait d'y être intégrées.

44. A.F. COOPER *et al.*, *op. cit.*, p. 9.

L'évolution des relations internationales dans la région Asie-Pacifique met en valeur l'importance de l'attrait politique de l'appartenance à une organisation dont le succès économique est plus dû aux États individuels qu'à leur aggrégation. Cette évolution apparaît comme une caractéristique de l'après-guerre froide où chaque État reçoit de l'ensemble international régional en fonction de ses ressources propres et non simplement parce qu'il est membre de cet ensemble.

**Tableau des principales appartenances institutionnelles
des États d'Asie-Pacifique**

	APEC	ASEAN R-F	ASEAN	G7	ALENA	FPS	CW
- Australie	x	x				x	x
- Brunei	x	x	x				
- Canada	x	x	o	x	x	o	x
- Corée du Sud	x	x					
- États-Unis	x	x		x	x	o	
- Hongkong	x						x
- Indonésie	x	x	x				
- Japon	x	x	o	x		o	
- Malaysia	x	x	x				
- Mexique	x				x		
- Nouv.-Zélande	x	x	o			x	x
- PNG	x	x				x	
- Philippines	x	x	x				
- RPC	x	x					
- Singapour	x	x	x			x	
- Taiwan	x						
- Thaïlande	x	x	x				
- CEE		x		x		o	
- Laos		x					
- Russie		x					
- Vietnam		x					

x: membre

o: membre du dialogue

G7: Groupe des Sept pays les plus industrialisés

FPS: Forum du Pacifique sud

CW: Commonwealth